

COMMUNE DE CONFORT

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Année 2016

Loi 95.101 du 2 février 1995
Décret n° 95.635 du 6 mai 1995

(Facturation du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016)

1° - Données administratives

Seul le bourg est raccordé en grande partie à l'assainissement collectif. Les hameaux de La Mulaz, Les Essarons et Le Bouant sont soumis à l'assainissement individuel.

Différents types de traitement des eaux usées existent donc dans la commune :

- 112 habitants environ sont équipés en assainissement individuels avec filière drainante.
- 95 habitants environ sont équipés en assainissement individuel aboutissant à une collecte unitaire
- 370 habitants environ sont raccordés à la station d'épuration de Bellegarde par un réseau d'assainissement séparatif. L'EHPAD Sœur Rosalie (80 résidents, 30 employés) est également raccordé au réseau d'assainissement séparatif.

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif se monte à 193

2° - Données techniques

Hameau du Bouant :

Assainissement individuel drainant	nombre d'habitants	13	nombre d'abonnés	9
------------------------------------	--------------------	----	------------------	---

Hameau des Essarons :

Assainissement individuel drainant	nombre d'habitants	24	nombre d'abonnés	13
------------------------------------	--------------------	----	------------------	----

Hameau de La Mulaz :

Assainissement individuel drainant	nombre d'habitants	48	nombre d'abonnés	21
------------------------------------	--------------------	----	------------------	----

Domaine de Maclair :

Assainissement individuel drainant	nombre d'habitants	4	nombre d'abonné	0
------------------------------------	--------------------	---	-----------------	---

Village :

Assainissement individuel drainant	nombre d'habitants	12	nombre d'abonnés	8
Assainissement collecteur unitaire	nombre d'habitants	95	nombre d'abonnés	44
Assainissement collecteur séparatif	nombre d'habitants	386	nombre d'abonnés	138

(dont 80 résidents à l'EHPAD sœur Rosalie)

Le réseau public.

La collecte des eaux usées, profitant d'une topographie favorable, est entièrement gravitaire. 70% du bassin versant est desservi par des réseaux séparatifs, les eaux pluviales étant alors dirigées vers les ruisseaux le Vaucheny et le Nant de l'hôpital.

Les eaux usées transitent du village de Confort jusqu'au point de déversement situé à Lancrans par un réseau qui comporte deux postes de relevage, le second implanté à la limite des deux communes le long de la Voie du Tram étant équipé d'un débitmètre à ultrason pouvant ramener les informations des débits transités. Les effluents sont ensuite rejetés, par l'intermédiaire du réseau de Lancrans, à la station d'épuration de Bellegarde. La station d'épuration de Bellegarde est de type biologique avec boues activées d'une capacité de 18000 EQ (équivalent habitant), avec filière boues avec filtre presse, chaulage et stockage, et une canalisation de rejet jusqu'au Rhône.

Le réseau public d'assainissement est de 2,5 kms de réseau séparatif et 1 km de réseau unitaire. La part du séparatif progresse sensiblement avec le raccordement d'habitations le long du réseau de transport nouvellement créé et la construction d'habitations en lotissement.

3° - Données financières

Le prix de l'assainissement pour l'année 2016

Le tarif de la redevance d'assainissement pour l'année 2015 à été fixée à 1,00 € / m³ d'eau fixé par délibération en date du 10 juillet 2014.

La taxe relative au droit de raccordement se monte à 800 € (délibération du 23 juin 2008).

Le service de l'assainissement n'est pas assujetti à la TVA.

Evolution sur les dernières années :

	2013	2014	2015	2016
Prix du m ³	0,70 €	0,80 €	1,00 €	1,00 €
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (Redevance modernisation du réseau)	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,16 €
Soit pour un usager consommant 120m ³ par an	102 €	114 €	138 €	139,20 €

Le budget d'assainissement 2016 (lignes principales)

Recettes		Dépenses	
Taxes de raccordement	1 600 €	Entretien des ouvrages	2 731,20 €
Participation assaniss. Collectif	11 418 €	Annuités (capital)	18 579,76 €
Redevances d'assainissement	24 652 €	Annuités (intérêts)	13 850,73 €
		Participation réseau de transfert (Bellegarde)	14 560.39€

4° - Travaux effectués

Etude assainissement des eaux usées et pluviales

La commune de Bellegarde a actualisé son schéma directeur d'assainissement en 2014 et le comité de pilotage a souhaité étendre la vision hydraulique à l'échelle du territoire de collecte de l'unité épuratoire, à savoir les communes de Chatillon, Lancrans et Confort.

L'étude fait apparaître que, mis à part les hameaux, la majeure partie du village se trouve en fonctionnement séparatif dirigé pour partie vers le poste de refoulement n°1, pour partie directement vers le poste de refoulement n° 2 (voie du Tram), le secteur du Closet demeurant en fonctionnement unitaire. Des eaux claires parasites et météorites sont signalées à plusieurs endroits du réseau.

Les propositions d'aménagement visent donc à l'élimination de ces eaux claires parasites et à la mise en séparatif du secteur du Closet.

5° - Travaux en projet

Mise en séparatif du secteur du Closet.

Pour des raisons budgétaires (réalisation du projet de groupe scolaire) les travaux de mise en séparatif du secteur du Closet ont été repoussés après 2016 et seront programmés en fonction des possibilités financières de la commune, des subventions allouées et de la réfection du réseau d'eau potable qui pourrait être mené conjointement sans doute 2018/2019),

Pompes de refoulement.

Gros entretien et remplacement de pièces.

Fait à Confort, le 7 juin 2017.

Le Maire

Michel JERDELET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Jerdelet", written over a horizontal line.

